



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bornes de rechargement pour les véhicules électriques

Question écrite n° 27505

Texte de la question

M. Éric Girardin alerte Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur les bornes de rechargement pour les véhicules électriques et, plus particulièrement, sur les bornes dont dispose la société IZIVIA, filiale d'EDF, sous la forme du réseau Corri-door. Ces bornes ont la particularité de fonctionner en charge rapide avec des prises compatibles avec tous les modèles de véhicules électriques. Le département de la Marne, contrairement aux départements limitrophes, n'a engagé aucun investissement pour développer un réseau de bornes de rechargement. Ce réseau Corri-door apparaît donc comme une bouée de sauvetage dans ce département pour tous les utilisateurs de véhicules électriques, même s'il n'y a que deux bornes dont l'implantation est réellement pertinente (Somessous et Champfleury). Or, dernièrement, IZIVIA a mis à l'arrêt total les 189 bornes réparties sur le territoire français pour des raisons de sécurité, sans aucune perspective de remise en service. Aujourd'hui, la seule recharge rapide subsistant dans tout le département est celle mise à disposition gracieusement par Ikea, à Thillois, et seulement pendant les horaires d'ouverture du magasin. Aussi, il lui demande si l'État a pris la mesure de ce que représente la fermeture du réseau Corri-door et quelles solutions pourraient être apportées afin de développer l'utilisation du véhicule électrique en France.

Données clés

Auteur : [M. Éric Girardin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27505

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2112

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)